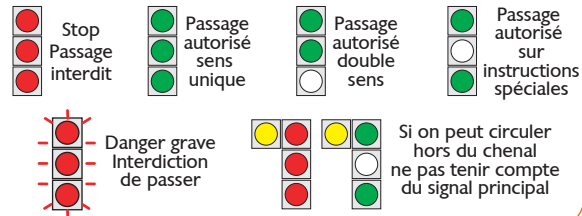


Pictogrammes



Entrée / Sortie de port



RÈGLES DE BARRE ET DE ROUTE

La veille visuelle et auditive est obligatoire en permanence

Relèvement ou gisement constant = risque d'abordage

Routes directement opposées de 2 navires à moteur : Les 2 navires viennent sur tribord

Privilège à droite (entre 2 navires à moteur) :

Le navire à propulsion mécanique qui voit l'autre navire sur tribord doit s'écarter de la route de celui-ci

Navires privilégiés :

Le navire à moteur ne doit pas gêner :
 le navire non maître de sa manœuvre
 le navire à capacité de manœuvre restreinte
 le navire handicapé par son tirant d'eau (TE)
 le navire en action de pêche et le navire à voile

Navire qui en rattrape un autre :

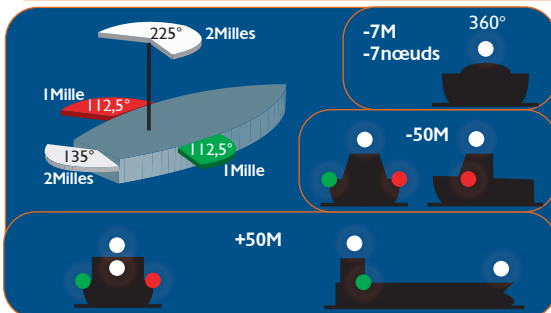
Le navire rattrapant doit manœuvrer
 Le navire rattrapé est privilégié et conserve cap et vitesse tout en restant vigilant
 Ceci quel que soit le type de navire

Par visibilité réduite : Adapter sa vitesse et se signaler

Dans un chenal :

Il faut éviter de mouiller
 Il faut couper le chenal le plus perpendiculairement à son axe (comme dans un DST)
 Les petits navires ne doivent pas gêner les navires qui ne peuvent naviguer en toute sécurité hors chenal

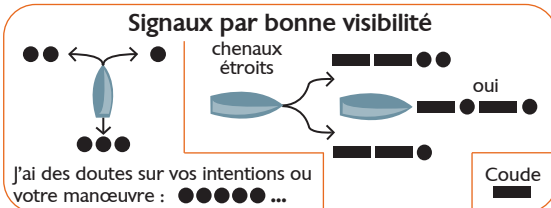
FEUX ET MARQUES DES NAVIRES



Navire à voile		si voile et moteur
Non maître de sa manœuvre		
À capacité de manœuvre restreinte avec obstruction		

Handicapé par son tirant d'eau		
Pêcheur		
Pilote		
Remorqueur		
Mouillage		
Échoué		

SIGNAUX SONORES



Signaux par visibilité réduite (toutes les 2 minutes)	
Navire à moteur faisant route :	
avec erre	stoppé sans erre
Privilegié + remorqueur	
Remorqué	
Pilote	

SIGNAUX DE DÉTRESSE - ORGANISATION DES SECOURS

Signaux de détresse

- . MAYDAY sur VHF canal 16 (1616 avec portable non réglementaire)
- . Son continu
- . Feu rouge automatique à main
- . Fusée parachute
- . Fumigène orange
- . Miroir de signalisation
- . Mouvements des bras

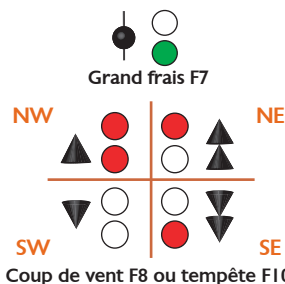


Organisation des secours en mer

- . CROSS : coordonne les recherches et les sauvetages en mer, c'est l'acheminement final de l'alerte de détresse, surveille le trafic maritime, diffuse les bulletins météo et les BMS toute les heures
 - . SNSM : bénévoles, financée par collectivités locales et dons privés
 - . VHF : détention du CRR obligatoire / veille conseillée canal 16
- Avantage de la VHF sur le téléphone portable : les alertes de détresse sont entendues par tous les navires sur zone. Réception/Émission VHF garantie dans la bande côtière (20 Milles) VHF-ASN couplée au GPS : envoi position avec bouton distress

MÉTÉO

Signaux sémaphoriques



Définitions

- . Où la trouver ? Capitainerie, VHF, répondeur météo, Internet, radio
- . BMS = bulletin météo spécial : à partir de force 7 Beaufort pour bulletin-côte
- . Grain : fortes rafales de vent accompagnées de pluie
- . Dépression ou chute du baromètre : souvent synonyme de mauvais temps
- . Vagues et houle sont des éléments différents
- . Mouton = crête des vagues écumeuse
- . Brise thermique : vent formé le jour ou la nuit par la différence de température entre la terre et la mer
- . Libecciu, mistral, tramontane = vents Méditerranéens
- . Le flot : courant de marée montante, le jusant : courant de marée descendante
- . Mer peu agitée : 0,5 à 1,25m ; agitée : 1,25 à 2,5m ; forte : 2,5 à 4m

RESPONSABILITÉ DU CHEF DE BORD

Chef de bord

Désigné avant le départ, ce n'est pas forcément le propriétaire ou le locataire du bateau. C'est lui qui décidera du port des brassières de sauvetage. Il est responsable s'il manque une partie du matériel d'armement et de sécurité obligatoire

Protection de l'environnement

- . Carénage : Il existe des zones réservées à cet effet. Il faut éviter les produits agressifs et polluants
- . Mouillage : rincer son ancre (risque de contamination), éviter les fonds herbeux, oringuer pour éviter de labourer les fonds, longueur du mouillage = 3 fois minimum la profondeur d'eau

Autonomie en matière de carburant

La marge de sécurité doit être de 30%. Le vent, les vagues ou une carène sale peuvent entraîner une hausse de la consommation

LOISIRS NAUTIQUES - ÉCLUSES

Pêche de loisir et pêche sous-marine

- . Pêche : Il n'existe pas de permis de pêche mais la pêche (en mer ou à pied) est soumise à réglementation (zones, espèces, tailles ...) 2 casiers maximum par bateau. On ne doit pas vendre le fruit de sa pêche
- . Pêche sous-marine : (ou chasse sous-marine) à partir de 16 ans, uniquement diurne et en apnée, déclaration préalable auprès des Affaires Maritimes, ne pas s'approcher à moins de 150m d'un navire

Plongée



VNM - Véhicule Nautique à Moteur

- . Jet Ski® et scooter
- . Éloignement maximum : 2 Milles d'un abri
- . Navigations nocturnes Interdites
- . Matériel de sécurité basique

Écluses

Pendant le sassement (le passage de l'écluse) : se mettre au point mort, s'amarrer, régler ses amarres

Ski nautique et engins tractés

- . Filin de remorquage de couleur vive et flottant
- . Port d'une brassière de couleur vive obligatoire.
- . 2 à bord du bateau tracteur sauf moniteur de ski nautique
- . Le bateau tracteur doit pouvoir ramener tout le monde à bord sans dépasser la capacité maximum d'embarquement
- . Engin pneumatique : flamme orange à l'arrière du bateau